



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 octobre 2016

N° 2016-575

### Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID  
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15  
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50  
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20  
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15  
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10  
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h40  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45  
M. Marik FETOUEH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h10  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50  
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45  
Mme Christine PEYRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40  
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35  
Mme Elizabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 21 octobre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	<b>N° 2016-575</b>

---

**Réseau métropolitain de transports urbains - Réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) 2016 -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

Dans un souci de répondre aux évolutions urbaines des communes tout en recherchant des pistes d'optimisation sur les services existants, Bordeaux Métropole et son délégataire mènent, chaque année, un travail partenarial avec les communes au travers de réunions sectorielles pour adapter au plus près le réseau des transports urbains aux nécessités de terrain. En conséquence, la délibération du 08 juillet 2016 a entériné les modifications retenues lors des rencontres 2016.

Selon ces principes, et en complément de ces modifications, il s'est avéré nécessaire d'apporter, dès à présent, une amélioration de la desserte du site de Thalès basé à Mérignac.

## **I – CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'entreprise Thalès s'est installée dans ses nouveaux locaux à Mérignac, avenue Marcel Dassault.

2 700 salariés dont une partie vient du quadrant Pessac – Gradignan – Cestas - Canéjan sont attendus sur le site, à compter de cette date et d'ici la fin de l'année 2016.

C'est pourquoi, en complément de la liane 11 qui dessert l'avenue Marcel Dassault, une modification de la desserte du secteur a été nécessaire et impacte la ligne Flexo 48. Cette modification est effective depuis le 1er septembre 2016.

En effet, ce Flexo 48 venant de la gare de Pessac centre passe sur l'avenue du Phare et peut, sans augmentation du parc bus, répondre à la demande de desserte des arrêts situés sur l'avenue Marcel Dassault, au plus près du site Thalès.

On notera que cette desserte sera amenée à évoluer dans le temps en fonction des projets de transport attendus sur la zone d'activités aéroportuaire de Mérignac.

## **II – L'ADAPTATION du FLEXO 48** (voir plan)

La fréquence est maintenue entre 30' à 60' de 6h30 à 20h.

Les arrêts « Thalès » et « avenue du Phare » sont desservis à la demande.

Cela permet une connexion directe avec le tram A aux stations Pierre Mendès-France ou Haillan-Rostand mais aussi au tram B et aux Transports express régionaux (TER) à la gare de Pessac centre.

## **III – PLANNING DE MISE EN ŒUVRE**

Cette modification a été mise en œuvre le 01 septembre 2016 conjointement à l'ouverture de la nouvelle voie bus sur l'avenue Marcel Dassault.

## **IV – BILAN KILOMETRIQUE**

*Extrait délibération du 08 juillet 2016 :*

**En année pleine :**

Année 2016	Kms commerciaux du contrat	Kms modifications –	% par rapport au contrat	Nouveau kilométrage commercial
Tram	6 186 796**	- 7849*	- 0,1%	6 178 947**
Bus	23 177 718**	- 141 770	- 0,6%	23 035 948**

\* à +ou - 0,5%

\*\*Hors adaptations issues des sectorielles 2015

Ces estimations kilométriques sont basées sur le calendrier 2013.

*En année pleine, l'impact estimé sur le forfait de charges sera de -620 193€<sub>2013</sub> avec un impact de recettes estimé à – 1567€<sub>2013</sub> environ*

En complément, la modification du Flexo 48 implique +3 839 kms commerciaux/an.

Soit un impact sur le forfait de charges = + 15 587€/an.

Et un impact sur les recettes = + 1 081€/an.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole,

**VU** les délibérations n°2015/0394 du 10/07/2015 et n°2016/390 du 08 juillet 2016 approuvant les modifications sur le réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) résultant de réunions sectorielles,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'il y a lieu de valider l'ajustement proposé,**

**DECIDE**

**Article 1 : la modification du réseau TBM, concernant le Flexo 48 est approuvée.**

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** les dépenses et recettes liées à l'exploitation du réseau TBM seront comprises dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, compte 604 pour les dépenses et chapitre 70, article 7061 pour les recettes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 NOVEMBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 NOVEMBRE 2016</b>	Monsieur Christophe DUPRAT

